

Rapport de la Commission des finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°02/2018

Aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétalaison

Introduction

La Commission des finances s'est réunie le 30 janvier 2018 sous la présidence de Mme Nadège Longchamp-Geiser et de 6 de ses membres, 2 étant excusés (MM Arnaud Brûlé et José Perez).

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic, M. Michel Amaudruz, Municipal Espaces verts et déchets et M. Christian Menétréy, Municipal Urbanisme et développement durable nous ont présenté ce préavis et fourni les renseignements demandés, ce dont nous les remercions.

Examen du préavis

1) Secteur nord-est : réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'accueil de deux véhicules électriques de fonction – crédit demandé : CHF 124'000.- TTC

Actuellement, mis à part la voiture Mobility et les 2 vélos à assistance électrique, aucun véhicule de fonction n'est à disposition pour les déplacements professionnels. Les indemnités octroyées aux utilisateurs de leur véhicule privé à titre professionnel, se montent actuellement à CHF 10'800.- par année. Le leasing sur 60 mois suggéré pour les 2 véhicules Renault Zoé, correspondrait à quelques francs près aux indemnités actuelles pour utilisation privée des véhicules.

Toutefois, sur ce secteur nord-est, cette acquisition engendre, outre la création de 2 nouvelles places, l'aménagement de 3 des places actuelles avec un carport et une borne de recharge, destinée uniquement aux 2 véhicules électriques prévus.

La Commission des finances est tout à fait consciente des actions exemplaires déjà opérationnelles dans le domaine du développement durable et du fait que la Commune vise à être un exemple pour la population, notamment concernant la mobilité électrique. La Commission n'est pas formellement opposée à cette réalisation, mais souhaite d'abord obtenir de la part de la Municipalité une vision globale des coûts inhérents aux mesures de rationalisation énergétique, notamment pour l'implantation des bornes de recharge sur le territoire communal, soit une vision globale à moyen et long terme dans ce domaine.

2) Secteur nord-ouest : mise aux normes AEAI de l'accès pour véhicules de secours et aménagements annexes – crédit demandé : CHF 168'000.- TTC

La non-conformité aux normes AEAI de l'accès au secteur nord-ouest du bâtiment de l'Administration communale a été démontrée lors du sinistre de 2016, raison pour laquelle la Commission des finances adhère au projet d'élargissement nécessaire à l'accès de cette zone et au renforcement de l'espace réservé aux véhicules de secours en grille gazon.

Conclusion

- Concernant le crédit relatif au secteur nord-est de CHF 124'000.-, à savoir, dans le cadre des aménagements extérieurs de l'Administration communale de Crétalaison, le projet de réaménagement de ce secteur avec la réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'accueil de deux véhicules électriques de fonction ; la Commission des finances adhère aux efforts à consentir dans le sens des actions de développement durable, toutefois, par six voix et une abstention, elle demande au Conseil communal le renvoi de cette demande à la Municipalité pour étude complémentaire afin d'obtenir une vision globale des coûts inhérents aux mesures de rationalisation énergétique, soit notamment des infrastructures nécessaires à l'accueil des véhicules électriques sur le territoire communal et la présentation de la stratégie communale à moyen et long terme.
- Pour le crédit relatif au réaménagement du secteur nord-ouest avec mise aux normes AEAI de l'accès pour véhicules de secours, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accorder le crédit demandé pour un montant maximum de CHF 168'000.- TTC, montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires/bâtiments » 230.3312.

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 janvier 2018

La présidente : Nadège Longchamp-Geiser

Les membres : Christophe-Vincent Corbaz

Gérard Mojon

Cédric Mottier

Remo Studer

Philippe Vaucher

La rapporteure : Elisabeth Corbaz-Schwarz

